

ARRÊTÉ N° 2023 – 13

*RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA PREMIERE (1A) ET DE LA DEUXIEME ANNEE (2A) DU DIPLOME DE SCIENCES PO AIX (VOIX GENERALE)*

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le référentiel national d'équivalences horaires approuvé en conseil d'administration restreint de l'IEP en sa séance du 13 juillet 2022 ;

Vu le règlement des études ;

ARRETE

Article 1 : Désignation d'une responsable de la coordination

Nathalie FERRIERE, Maître de conférences en Économie est nommée responsable de la coordination des 1A et 2A du diplôme de Sciences Po Aix, parcours voie générale à compter du 11 septembre 2023.

Article 2 : Mission du responsable de la coordination des 1A et 2A

Sous l'autorité du Directeur de la formation et des études, le responsable de la coordination des enseignements de 1A et de 2A a pour mission :

- de participer aux journées de rentrée ou d'informations (forum des métiers) ;
- d'être le référent pédagogique des étudiants de 1A et de 2A (voie générale) avec permanence et réception des étudiants une demi-journée par semaine ;
- de veiller au bon déroulement des enseignements de la 1A et de 2A ;
- d'être le premier interlocuteur des enseignants de 1A et de 2A ;
- d'assurer le lien entre les étudiants et la Direction de la Formation et des Etudes ;
- de suivre le bon déroulement des examens et des jurys de délibération de 1A et de 2A.

Article 12 : Exécution

Le secrétaire général et le directeur de la formation et des études sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 septembre 2023

Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION :

**28/09/2023**

